

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-30 du 21 juillet 2016 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630767S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2016-25 du 6 juin 2016 chargeant Mme Séverine SALMAGNE, directrice adjointe de la communication, d'exercer par intérim les fonctions de directrice de la communication à compter du 23 juin 2016,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directrice de la communication exercées par intérim par Mme Séverine SALMAGNE à compter du 16 août 2016.

Article 2

La décision n° DS 2016-50 du 6 juin 2016 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 juillet 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS